

être plus de cinquante ans avant Dece, & que S. Clement successeur de S. Pierre avoit envoyé *Eutropes à Saintes, & Urfin à Bourges*, démontrent qu'avant l'année 250. auquel tems vivoit cet Empereur, la Religion Chrétienne avoit été prêchée dans les Gaules. C'est donc à tort que le Gazetier voudroit se prévaloir de l'autorité de ce Saint Pere.

Si pour affermir les preuves dont le P. Bertholet appuye son opinion, il m'étoit permis d'y ajouter deux autorités qui lui sont échappées, je le ferois avec d'autant plus de plaisir, que je fais que son adverfaire en recevroit plus de honte. La premiere est tirée de l'écriture sainte, & la seconde du Pape Innocent I. qui siégeoit en 402.

St. Paul dans sa seconde Epître à Timothée, chap. 4. vers. 9. écrit ce qui suit, *Demas me reliquit diligens hoc seculum, & abiit Thessalonicam : Crescens in Galatiam, Titus in Dalmatiam : Lucas est mecum solus &c.* Observez que l'Apôtte joint le départ de *Crescent* à celui de *Demas*; non pas que le premier ait retourné au siècle, à l'exemple du second, mais pour signifier qu'il étoit allé dans la Gaule afin d'y évangéliser les peuples. En effet les Eglises de Vienne en Dauphiné, & de Mayence sur le Rhin le reconnoissent pour leur instructeur & leur premier Evêque. Les Martyrologes de Rome & d'Adon, mais sur-tout la Chronique d'Alexandrie, sous la septième année de Trajan, disent que *Crescent* avoit prêché dans les Gaules, & qu'il y étoit mort & enterré, *Crescens in Galliis, Evangelio promulgato, sub Nerone mortuus ibidemque sepultus est.*

Le Critique répliquera, peut-être, que *Galatia*, dont il est fait mention dans le verset de S. Paul,